

**Agence territoriale
Ile-de-France Ouest**
27 rue Edouard Charton
78000 Versailles
ag.versailles@onf.fr

Madame, Monsieur

Affaire suivie par : Claire Sévin et Séverine Rouet
Tél :
Mél : claire.sevin@onf.fr – severine.rouet@onf.fr

Versailles, le 26 septembre 2022

N. Réf : SR/CLG – Ag. 2022/64

Objet : Forêt domaniale de Marly – Restauration de mares

Madame, Monsieur,

Je vous informe que, dans le cadre de ses missions pour la préservation de la biodiversité, l'ONF réalise des travaux de restauration de mares en forêt domaniale de Marly.

En effet, la forêt de Marly contient de nombreuses mares qui se trouvent soit en situation de plateau, soit en bas de versant, et dont l'origine semble, pour un certain nombre d'entre elles, liée à la pratique de la chasse lorsque la forêt était royale.

En 2012, l'ONF a réalisé une étude exhaustive des mares sur l'ensemble du massif forestier ouvert au public qui a débouché sur un **plan de gestion écologique** présentant un diagnostic écologique et des recommandations de gestion.

Au total ce sont 35 mares qui ont été inventoriées, dont certaines présentent un intérêt floristique et faunistique fort à très fort.

Les travaux actuels concernent une dizaine de mares, choisies parmi les sites prioritaires de ce plan de gestion.

Elles sont situées dans la partie Ouest du massif. (Mare aux Chats, Mare de la grande Jument, Mare à la Bonde...)

Les travaux consistent à :

- Réaliser des opérations de mise en lumière : ouverture de milieu par coupe raisonnée des arbres (penchés, voir couchés dans les mares) et débroussaillage des berges. Ces travaux ont eu lieu en janvier – février 2022.
- Réaliser un curage qui consiste à enlever la matière organique qui s'est accumulée au fond provoquant un comblement.

./.

Je vous informe que les travaux de curage, qui concernent 7 mares, auront lieu en octobre 2022. Ils seront réalisés à la pelle mécanique et s'étaleront sur 10 jours.

Cette période de l'année est choisie pour ce type de travaux car le niveau des mares est au plus bas et le curage est moins impactant pour la faune aquatique et les sols forestiers environnants.

Cette action a été possible grâce au Plan de Relance 2020-2022 qui prend en charge 80% de la dépense, l'ONF prenant en charge les 20% restants.

Des suivis écologiques seront réalisés, après travaux, sur 3 groupes d'espèces (les libellules, les amphibiens et la flore).

Je ne manquerai pas de vous tenir informé des suites de ce dossier.

Je vous prie d'accepter, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur d'Agence,

Michel Béal

